

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine

**Décision n° 19900 du 4 décembre 2020
portant promotion de sous-officiers de gendarmerie du cadre général
du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne**

NOR : INTJ2032403S

**Le commandant adjoint de la région de gendarmerie de Nouvelle-Aquitaine,
commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Vienne,**

Vu le code de la défense ;

Vu le décret n° 2008-952 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps
des sous-officiers de gendarmerie ;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de
l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie
nationale ;

Vu la décision n° 19537 du 2 décembre 2020 (NOR : INTJ2032329S),

Décide :

Article 1^{er}

L'adjudant-chef dont le nom suit est promu au grade de major le 1^{er} janvier 2021 :

Buisson	Christophe	NIGEND : 134 342
----------------	------------	------------------

Article 2

Les adjudants dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant-chef le 1^{er} janvier 2021 :

Martiny	Gérald	NIGEND : 140 597
Sartor	Sébastien	NIGEND : 215 851

Article 3

Les maréchaux des logis-chefs dont le nom suit sont promus au grade d'adjudant le 1^{er} janvier
2021 :

Gransagne	Guillaume	NIGEND : 179 444
Perrier	Laurent	NIGEND : 199 678
Belluteau	Claire	NIGEND : 242 042

Article 4

Les gendarmes dont le nom suit sont promus au grade de maréchal des logis-chef le 1^{er} janvier
2021 :

Chauvron	Steven	NIGEND : 241 157
Pallier	Corinne	NIGEND : 229 262
Monnier	Pauline	NIGEND : 303 997
Kmiec	Stéphane	NIGEND : 206 450

Article 5

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 décembre 2020.

*Le général,
commandant adjoint de la région de gendarmerie
de Nouvelle-Aquitaine,
commandant le groupement de gendarmerie départementale
de la Vienne,
Y. Dumez*